Hauts-de-France, Aisne
Vivières
Église paroissiale Notre-Dame (Assomption de la Vierge), place de l' Église

Retable architecturé (de l'ensemble du maître-autel)

Références du dossier

Numéro de dossier : IM02000723
Date de l'enquête initiale : 1992
Date(s) de rédaction : 1993, 2016
Cadre de l'étude : inventaire topographique canton de Villers-Cotterêts, mobilier et objets religieux
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : retable
Précision sur la dénomination : retable architecturé

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Références cadastrales :
Emplacement dans l'édifice : mur oriental du sanctuaire

Historique

La composition du retable, intégrant deux tableaux superposés, et le style de son décor sculpté permettent d'en placer la réalisation au milieu du 17e siècle.

Période(s) principale(s) : milieu 17e siècle

Description

Le retable, créé par un assemblage de diverses pièces de chêne, est peint faux marbre blanc veiné gris (à l'exception de certains détails : les consoles et les chutes végétales). D'élévation droite, il comporte une seule travée, cantonnée de pilastres et couronnée d'un fronton en trapèze curviligne. Les moulures en bas-relief qui encadrent le tableau ou se succèdent à la partie supérieure sont sculptées dans la masse ; mais les consoles et les chutes végétales sont rapportées, de même que les deux anges adorateurs en ronde bosse.

Eléments descriptifs

Catégorie(s) technique(s) : menuiserie, sculpture
Eléments structurels, forme, fonctionnement : travée, 1 ; pilastre, 2 ; élévation, droit

Matériaux : chêne (en plusieurs éléments) : taillé, peint, faux marbre, décor en relief, décor en ronde bosse, décor dans la masse, décor rapporté

Mesures :

Mesures approximatives (croix sommitale non comprise) : h = 350 ; la = 250.

Représentations :

Sur chacun des deux pilastres qui encadrent le tableau est appliquée une forte console, ornée d'une feuille d'acanthe, d'une coquille, d'une guirlande et de piastres, d'où tombait une chute de feuilles de laurier. Ces consoles portent chacune un entablement à feuilles d'acanthe, qui sert de socle à deux statues d'anges adorateurs agenouillés sur des nuées. Le retable est

couronné d'un fronton, cantonné de chutes de feuilles de laurier. Des moulures ornementales bordent les divers éléments du retable.

État de conservation

repeint

Avant le réaménagement du chœur, le retable occupait sur le mur un emplacement moins élevé. La peinture actuelle remplace ou recouvre celle d'origine. Il manque les deux chutes de feuilles de laurier sur les pilastres. Quant aux statues d'anges adorateurs, elles devaient primitivement encadrer le tabernacle et ont sans doute été exilées à cette hauteur lors du démontage de l'autel et du réaménagement du chœur vers 1970.

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'œuvre : à signaler
Statut de la propriété : propriété de la commune

Illustrations

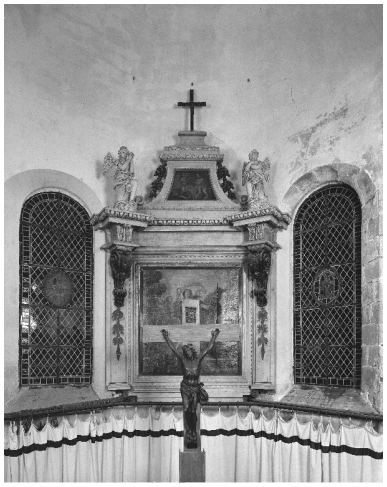

Vue générale du retable.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_19920203040V

Dossiers liés

Est partie constituante de : Ensemble du maître-autel (deux degrés d'autel, autel, tabernacle, retable) (IM02000720) Hauts-de-France, Aisne, Vivières, Église paroissiale Notre-Dame (Assomption de la Vierge), place de l' Église
Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Tableau d'autel (du retable du maître-autel) : l'Assomption (IM02000724) Hauts-de-France, Aisne, Vivières, Église paroissiale Notre-Dame (Assomption de la Vierge), place de l' Église
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Le mobilier de l'église paroissiale Notre-Dame de Vivières (Assomption de la Vierge) (IM02000715) Hauts-de-France, Aisne, Vivières, Église paroissiale Notre-Dame (Assomption de la Vierge), place de l' Église

Auteur(s) du dossier : Xavier Massary de, Christiane Riboulleau
Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) AGIR-Pic ; (c) Département de l'Aisne

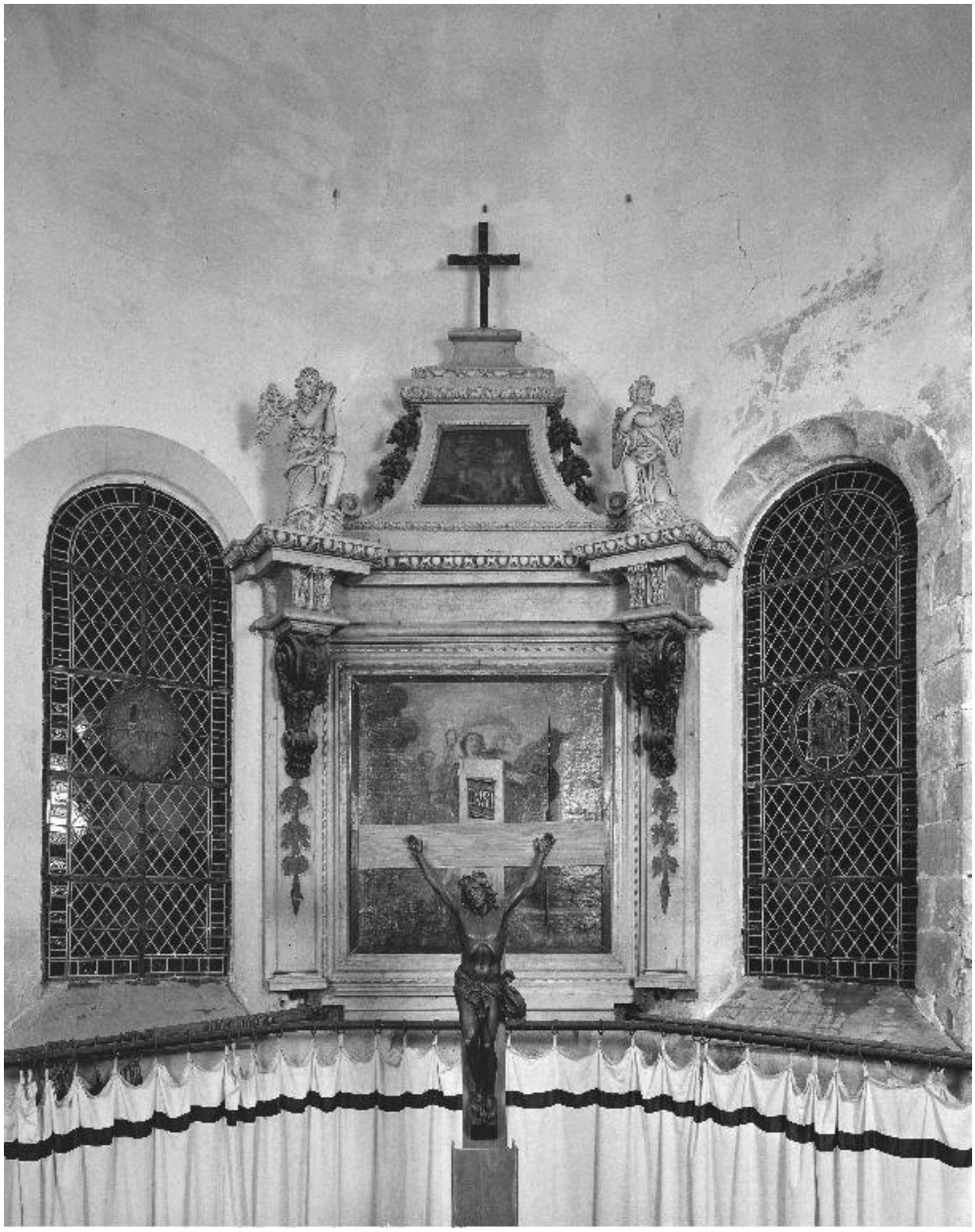

Vue générale du retable.

IVR22_19920203040V
Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure
(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de l'Aisne ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation